

tant pas de les mener à bonne fin dans ces Etats, on se contenta de l'appliquer aux Etats des frontières placés, par suite de leur situation, sous le régime militaire le plus complet.

Le Maryland, le Tennessee et le Missouri se sont trouvés peu à peu soumis à une épreuve du suffrage universel qui, grâce à l'intervention aussi directe que brutale de l'autorité militaire, a bientôt réduit le nombre des votants au "dixième loyal" imaginé par M. Lincoln. Depuis ce temps, ce dixième a gouverné l'Etat sans conteste; une législature nommée par lui a ajouté de nouvelles conditions à celles que le sabre avait imposées et, sous forme de serment d'épave, a cherché à réduire encore le nombre de votants. Aujourd'hui que l'état de guerre n'existe plus, ce système d'exclusion n'a plus sa raison d'être, surtout dans un Etat qui ne s'est jamais séparé de l'union. Aussi ne peut-on que savoir gré au gouverneur Swann d'avoir pris l'initiative d'un mouvement qui doit conduire infailliblement à la chute du "gouvernement du dixième," non-seulement dans le Maryland, mais encore dans les Etats où il est en vigueur.

C'est un fait curieux à observer que ce sont précisément ceux qui s'intitulent partisans du suffrage universel qui font appel à la guerre civile pour maintenir par la violence l'usurpation d'une infime minorité et la continuation d'un système qui est la négation même du suffrage universel.

La "question féniennne" en est toujours au même point. Elle n'est pas encore sortie de la phase des récriminations et, en jugeant par les télégrammes et par les correspondances que nous recevons, on est moins que jamais prêt de s'entendre. La lettre de M. Seward à sir Frederick Bruce a été très mal accueillie par la presse canadienne, qui conseille au gouvernement britannique de ne tenir aucun compte des recommandations qu'elle renferme.

CANADA.

Lévis, 12 novembre 1866.

Un certain nombre de nos abonnés n'ayant pas encore soldé leur abonnement pour l'année passée, ne devront pas être surpris, si après la semaine prochaine, nous nous voyons forcés de prendre quelque mesure pour retirer ce qui nous est dû.

Nous les engageons donc à nous faire parvenir le montant de leurs arriérés.

Hommage à M. J. A. McDonald.

Nous sommes bien véritablement dans le pays des merveilles et si quelque chose peut le prouver, c'est la conduite du Herald, de Montréal, à l'égard de l'homme le plus éminent du Haut-Canada, M. John A. Macdonald. L'autre jour, il s'unissait au Globe pour l'attaquer et pour le perdre à jamais, s'il était possible, dans l'opinion du Canada tout entier. Il est vrai qu'il ne niait pas alors son intelligence et son aptitude d'homme d'état; mais il s'efforçait de prouver que cette intelligence et ces aptitudes étaient complètement nulles par des circonstances qu'il serait inutile de relater ici; que M. Macdonald avait manqué complètement dans les moments les plus suprêmes du péril, et lorsque le pays ne savait pas si, d'un moment à l'autre, ses frontières ne seraient pas envahies et son sol ravagé et pillé par des hordes innombrables de brigands; qu'en conséquence, et à cause de la possibilité du retour d'un pareil danger, il fallait se défaire de cet homme à jamais, le faire disparaître entièrement de la scène publique et le reléguer, sans doute, dans une ruelle obscure de la ville de Kingston. Mais, aujourd'hui, c'est à dire le 5 novembre, c'est bien différent. Ce M. Macdonald qui ne vaut rien, qui a mis le pays à deux doigts de sa perte, qui était introuvable lorsqu'on avait le plus besoin de ses services et qui, dans aucun cas, n'aurait su être utilisé, aujourd'hui, il faut le garder absolument en Canada, car il ne reste plus personne derrière lui pour protéger l'intégrité de la ligne quarante-cinq et pour soutenir nos foyers au fer et au feu des féniens. Mais lisez plutôt, car vous ne voudriez pas croire:

"Nous croyons qu'il est de notre devoir d'insister sur cette question auprès des autorités canadiennes, à savoir, si les temps sont tels qu'ils puissent permettre avec prudence de laisser la province dans les mains de deux ou trois hommes, etc. Nous de-

vous dire que nous croyons qu'une grave responsabilité repose sur ces Messieurs qui, prétendant remplir les principales fonctions du gouvernement de ce pays, s'absentent dans un moment où on pourra avoir plus grand besoin de leur vigilance et de leur autorité et de la confiance qu'au moins leurs amis mettent en eux.

"Si nous en croyons les avertissements officiels, bien des menaces d'invasion soient faites par les féniens et que le gouvernement américain montre à intervenir dans l'exécution de nos lois une tendance qui n'est pas entièrement dégagée d'objections, le gouverneur-général de la colonie est sur le point de laisser le pays et de confier le gouvernement aux mains d'un officier que nous respectons tous pour ses services, pour son habileté comme soldat, mais auquel on ne peut supposer une éducation politique et encore moins la connaissance de ce pays et de la république voisine qui le rendent propre à supporter toutes les responsabilités dont les temps sont pleins.

"Si, cependant, Sir John Michel, en l'absence de lord Monck, avait l'assistance des membres du cabinet qui ont une réputation dans le public, spécialement dirons-nous de ce membre du cabinet qui jouit d'une si haute réputation d'habileté, le mal ne serait pas aussi grand. Mais l'administration du gouvernement au commandant des forces qui peut avoir positivement ses anxietés dans son département spécial, le laisser sans assistance, etc., à ce moment, c'est osons-nous dire, une folie et un crime lors même que par un de ses coups de bonne fortune prodigués à cet homme les choses se passeraient sans désastre.

"Nous sommes les adversaires politiques de M. John A. McDonald, et nous croyons qu'il a fait et qu'il fait encore beaucoup de mal au pays. Il y a tout naturellement des hommes que nous lui préférons même comme administrateur; mais il possède à un degré considérable la confiance de ses propres amis, ce qui est en soi une source de force, et nous, qui ne prétendons pas à la confiance de ses amis, nous croyons obligés de dire qu'il la mérite, nous pensons qu'il est de notre devoir d'ajouter qu'il la mérite, largement, qu'il est le seul homme dans le gouvernement dans l'avis duquel le chef de l'Exécutif pourrait avoir confiance dans un moment de danger, à cause de son courage, de son calme et surtout de son solide bon sens. Quels que soient ceux qui laissent le Canada en ce moment, nous croyons que le départ de M. Macdonald serait un malheur et que ce serait traité injustement sir John Michel que de lui enlever son meilleur conseiller.

A part les réticences de convention au profit de ses propres amis, était-il possible de donner un caractère plus simple et plus complet de capacité d'un homme public qu'on vilipendait naguère, invitant le pays à le rejeter indignement comme un instrument usé, un être flétri, un déchet de l'humanité? S'il est ici, il est en danger, en péril même ainsi le veulent les passions qui bourdonnent, l'envie et la convoitise du pouvoir. Mais s'il parle de s'absenter, pour remplir des fonctions importantes, au nom de son gouvernement et de son pays, son absence prend les proportions d'une calamité nationale. La peur rappelle-rait-elle ces écrivains au sentiment de la réalité et de la justice. On le croirait presque en lisant les lamentations du plus habile de l'opposition bas-canadienne.

Au nombre des prisonniers féniens qui viennent de subir leur procès à Toronto se trouvent un prêtre catholique et un ministre épiscopalien. Le prêtre catholique, John MacMahon, a été trouvé coupable par le Jury et condamné à subir la peine capitale de décembre. Le ministre épiscopalien, David Lumsden, a été déclaré non-coupable par le jury et acquitté.

Nous nous serions scrupuleusement abstenu de tout commentaire sur ces deux verdicts, si des journaux appartenant à la croyance du pri-

sonnier libéré et, ne pouvant par conséquent être accusé de fanatisme, n'avaient déjà relevé ce qu'il y a d'étrange dans cette espèce de contradiction judiciaire. Mais puisque ces deux singuliers procès, terminés d'une manière si terrible pour l'un des accusés, si heureuse pour l'autre, s'imposent à la discussion de la presse, nous dirons franchement notre façon de penser.

Disons d'abord que le jury qui a condamné MacMahon était uniquement composé d'hommes qui n'appartenaient pas à sa croyance religieuse, tandis que le jury qui a prononcé l'acquiescement de Lumsden était composé de protestants et de catholiques.

Plusieurs journaux ont fait la remarque qu'en acquittant Lumsden le jury a montré une forte tendance à la miséricorde. Pour être juste il faudrait ajouter qu'en condamnant MacMahon il a montré une forte tendance à la sévérité.

Les actes d'accusation contre les prisonniers féniens contiennent trois chefs principaux. Les prisonniers sont accusés, d'abord d'avoir pénétré sur le territoire britannique avec l'intention de faire la guerre à Sa Majesté; en second lieu, de s'être joints à des personnes portant félineusement les armes contre Sa Majesté; enfin d'avoir commis des actes d'hostilité sur le territoire britannique.

On peut dire sans crainte que sur ces trois points les témoignages n'ont pas été plus forts contre MacMahon que contre Lumsden. Nous ne voulons pas toutefois entrer dans une comparaison détaillée, cela nous entraînerait trop loin. Il est bon de tenir compte, cependant, que l'accusation n'a pu prouver un seul acte d'hostilité commis par MacMahon, non plus que par Lumsden. Le principal témoin à charge contre les deux accusés est M. Newbiggin, possesseur d'une riche ferme à quelque distance de Fort-Erie, sur le bord de la rivière. M. Newbiggin a vu MacMahon causer familièrement avec les officiers féniens et il déclare qu'il a cru de suite, par la nature de l'emploi que MacMahon remplissait dans les fonctions de chapelain parmi ces brigands.

Dans le cours de son témoignage contre Lumsden, M. Newbiggin ne s'est point borné à faire part de ses conjectures plus ou moins fondées, il a produit un écrit, reconnu être de la main de Lumsden, ainsi conçu: "Que personne ne touche à cette propriété: " Par ordre du colonel Starr. " D. F. LUMSDEN, " Chapelain."

Laissons là néanmoins le degré de culpabilité des deux accusés. Le jury a sans doute agi avec bonne foi, d'autant plus qu'il se laisse généralement guider par les instructions du juge. Il y a un passage de l'allo-cution prononcée par le juge Wilson au moment où le jury allait se retirer pour aviser au verdict de MacMahon qu'il nous a fait peine de lire. Voici ce passage que nous empruntons au Leader du 27 octobre: "Pour ce qui est de son caractère de prêtre, je vous ferai remarquer que les hommes, instruits ou ignorants, mais surtout ces derniers, sont plus ou moins enclins à la superstition, et il ne faut pas s'étonner que ceux qui ont pris part à cette coupable entreprise se soient sentis encouragés par la présence au milieu d'eux d'un homme qui pense-rait leurs blessures et leur donnerait des consolations spirituelles à l'article de la mort. Si vous trouvez que le prisonnier était là expressément pour panser les blessés, recevoir les confessions des mourants et les absoudre de leurs péchés,—et en sa qualité de prêtre il était tenu de les absoudre, si la confession était sincère—alors vous pouvez considérer qu'il leur donnait secours et assistance et qu'il était partie à l'entreprise de fait et de consentement. " Etait-il là dans ce but ou non? Il est venu sur notre territoire sous la protection de nos lois ou il est venu avec les brigands. S'il est venu sans mauvaises intentions, il devait, du moment qu'il mettait le pied sur notre sol, informer les autorités de ce que les brigands voulaient faire. S'il ne l'a point fait on peut le considérer

comme ayant pris part à l'entreprise, bien qu'il n'ait porté ni pistolet, ni épée, ni rien de la sorte."

Rien d'étonnant qu'après avoir reçu de telles instructions du juge, le jury ait condamné MacMahon.

Dans tous les cas nous sommes convaincu que la doctrine ainsi énoncée par M. le juge Wilson ne serait admise dans aucune cour de justice du Bas-Canada.

Aussi nous n'avons aucun doute que le gouverneur-général, qui jouit de la noble prérogative de faire grâce, profitera de ces circonstances pour enlever ce malheureux condamné à sa rigoureuse sentence. L'exécution de MacMahon, après l'acquiescement de Lumsden, serait infiniment regrettable à tous les points de vue. Nous savons, au reste, que le gouvernement canadien est disposé à faire usage de toute la clémence compatible avec notre dignité nationale.—Minerve.

Mardi dernier, le gouvernement canadien a reçu des dépêches importantes du Bureau Colonial.—Idem.

Le vice-amiral, sir George Rodney Mundy, est nommé commandant en chef des deux escadres stationnées au Canada et aux Antilles, en remplacement de sir James Hope.—Idem.

Nos remerciements à Sir N. F. Belleau pour l'envoi du Rapport du Surintendant de l'Éducation, pour l'année 1865.

Nos lecteurs n'oublieront pas que la semaine prochaine doit avoir lieu le grand concert de M. Mills, l'organiste de l'église anglicane, en faveur des incendiés.

D'après ce que nous connaissons de ce concert, il n'aura pas encore été surpassé à Québec. On compte cent cinquante exécutants, parmi lesquels se trouvent les meilleurs articles de Québec, tout Dames que Messieurs. On n'y exécutera pas de musique sacrée, et les plus beaux choeurs d'opéras formeront les principaux parties de ce concert. Nous sommes certains qu'il y aura un grand succès.—Idem.

On lit dans le Canada: "L'acte passé dans la dernière session, et réservé à la sanction royale, pour retarder l'élection de certains Conseillers Législatifs, est approuvé par Sa Majesté, comme nous l'apprend une dépêche d'Angleterre."

On lit dans la Minerve: "Ceux qui osent prétendre encore que la Confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord n'est pas réalisable n'ont qu'à jeter les yeux sur nos sœurs colonies du Pacifique. Les îles Vancouver, de la Colombie Anglaise viennent d'entrer en Confédération. Ce projet de Confédération avait été approuvé par le Parlement anglais, à sa dernière session. La reine y a donné sa sanction le 6 août, et le décret est arrivé le 1er octobre en Colombie. Là, comme ici, les ambitieux déçus, les mêmes qui avaient d'abord demandé la Confédération, mais dont les vues égoïstes n'ont pas été remplies, se sont ligués contre ce projet. On est monté sur les toits pour crier à l'oppression; là, comme ici, on a parlé d'annexion, de vengeance du peuple; mais, comme elle le sera ici, la Confédération a été établie dans la Colombie-Anglaise, sans qu'on ait tenu compte des brailards et des traîtres.

Voici la réponse de MM. Allans, Rae et Cie. à une lettre qui leur a été adressée par le Maire de Québec, au nom du comité général de secours, leur demandant de transporter gratis les effets qui pourraient être envoyés du Royaume-Uni aux incendiés: "Montréal, 8 novembre 1866. "Monsieur, "En réponse à votre lettre, en date du 6 du courant, adressée à notre agent de Québec, nous devons dire que nous transporterons à moitié prix, dans nos steamers, toutes marchandises ou effets donnés, dans le Royaume-Uni,

pour les victimes de l'incendie de Québec du 14 octobre dernier.

" Vos obéissants serviteurs, " HUGH et ANDREW ALLAN. L'hon. Joseph Cauchon, maire de Québec. —Journal de Québec.

Un autre fénienn, du nom de John Steven, dont le procès a eu lieu le 7, aux assises de Toronto, a été condamné à la peine capitale. L'exécution est fixée au 13 décembre.

Nouvelles Américaines.

Les élections se continuent avec des succès variés, mais les rapports qui nous en viennent quoiqu'encore incomplets, permettent encore d'espérer que le parti du président finira par triompher. Sur tous les points, l'excitation paraît à son comble et la violence est souvent exercée entre les deux partis. Le Maryland surtout paraît en proie à une effervescence sur laquelle veille le Général Grant. C'est à Baltimore que paraît être le foyer principal de cette ébullition de passions politiques qui se fait sentir et s'étend dans un rayon considérable.

Nous détachons ce qui suit du Courrier des Etats-Unis, au sujet des élections:

"Les élections se passeront-elles tranquillement? Beaucoup expriment des appréhensions, mais notre avis est qu'à New-York du moins, il ne surgira pas d'incident extraordinaire en dehors des bousculades et des bagarres partielles qui sont l'accompagnement obligé de chaque élection. Cependant on lit dans le World:

"Démocrates, attention! D'après des informations précises que nous avons reçues, nous avons lieu de croire qu'il se trame un complot dont les membres de la police et du corps des pompiers font partie, pour empêcher les démocrates de voter.... Voyez la scandaleuse nomination des plus brutaux et des plus chontés des pompiers payés comme inspecteurs des votes. Etre avertis, c'est être armés. Nous prévenons la police et les commissaires des pompes que s'ils fouillent le scrutin aux pieds, ce sera à leurs risques et périls. Nous ne laisserons pas ravir notre vote par les "pus qui contrôlent aujourd'hui la machine de notre gouvernement d'Etat."

"Dans le reste de l'Etat, on ne prévoit de désordres nulle part. On s'est un peu battu à Troy, samedi, à un meeting démocrate, mais il s'agissait d'un incident tout personnel, et on n'est pas au-delà des gourmades et des contusions.

"Où les élections pourraient bien être troubles, c'est dans le Maryland et le Missouri. On connaît la triste situation des électeurs dans le premier de ces Etats; elle est la même dans le second, où plus de la moitié de la population est tenue éloignée du scrutin en vertu du suffrage universel. Les radicaux craignent que les démocrates n'essient de voter à St. Louis, et leur sheriff se tient prêt en conséquence à employer la force contre eux, si besoin en est. San Francisco, 8 nov.—Des lettres de Juarez annoncent l'arrivée à Chihuahua de soixante officiers américains qui prendront immédiatement du service dans l'armée des libéraux.

Saint-Louis, 8 nov.—Trente-six comtés dans cet état donnent plus de 11,000 voix de majorité au parti radical. Des comtés, qui restent encore et dont les résultats ne sont pas encore connus ont donné à Lincoln environ 21,00 voix de majorité.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par voie télégraphique.) Londres, 7 nov.—L'Angleterre a retiré sa légation de la Saxe, reconnaissant par là l'incorporation de la Saxe au royaume de Prusse.

On fait des préparatifs en Irlande pour réprimer un soulèvement possible.

Vienne, 6 nov.—Le projet de la réforme militaire en Autriche, comprend l'obligation universelle de servir dans l'armée, l'usage des fusils à l'aiguille, et d'autres mesures.

Londres, 6 nov.—La rumeur d'une alliance de l'Espagne avec le Brésil contre le Paraguay est con-